

Engagez-vous en devenant membre d'ARPEDAC!

Créée en 2009, **ARPEDAC** (Association pour la Recherche et la Promotion de l'Energie Durable en Afrique Centrale) accompagne les institutions, municipalités, les ONGs, entreprises privées et entreprises du tertiaire public et les filières émergentes en matière de maîtrise d'énergie, d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, de promotion des énergies renouvelables, de protection de l'environnement et de mise en pratique du développement durable.

Est-ce que votre entreprise souhaite faire des économies d'énergie et financières tout en évitant des sanctions liées à la pollution de l'environnement (Voir - Article 82**) ? **ARPEDAC** est faite pour vous !

Réduire vos factures d'énergies d'au moins 30% à cout zéro tout en augmentant le confort dans votre hôtel constitue -il un défis pour vous ?

En plus souhaitez-vous ?

- Avoir des nouvelles techniques pour réduire vos factures d'énergie ;
- Augmenter vos bénéfices en réduisant vos charges ;
- Augmenter le confort des clients en réduisant les dépenses sans investissement ;
- Avoir des techniques moins chères pour réduire les moisissures dans vos hôtels ;

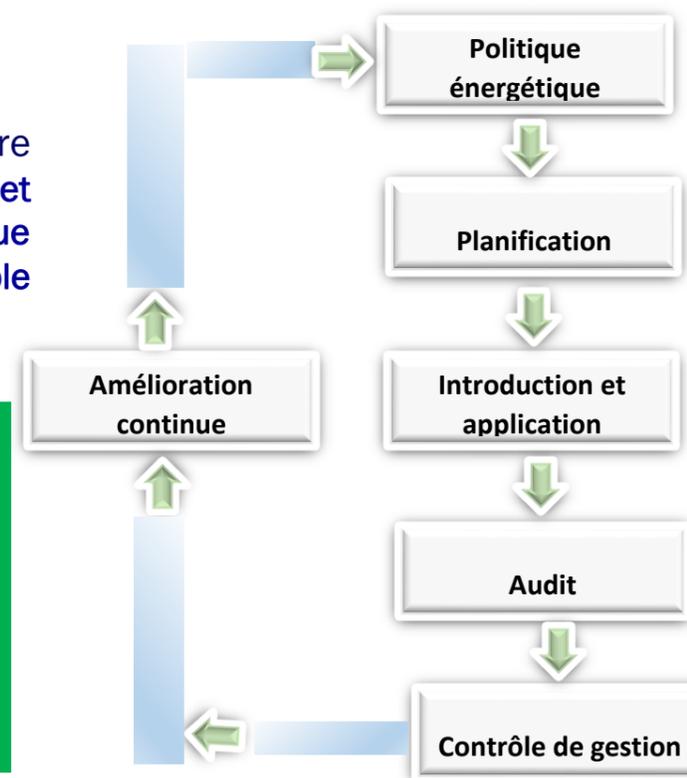


"Comment le faire?"

Devenez membre d'ARPEDAC qui va vous accompagner en mettant à votre disposition plusieurs outils vous permettant de réaliser vos objectifs. Cet accompagnement vous permet de bénéficier d'un suivi énergétique personnalisé. Exemple : la formation et la mise en place d'un « Responsable Energie » (RE) avec une « Equipe Energie » pour votre entreprise.

Le rôle du « Responsable Energie » (RE)

Un « Responsable Energie » avec une « Equipe Energie » anime la compétence énergie au sein de votre entreprise : Apres sa formation par les experts d'ARPEDAC, il vous aide à établir l'état des lieux de votre patrimoine, vous assiste à l'optimisation de la gestion énergétique etc. Il vous accompagne aussi dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée par les conseils qui vont vous aide à réduire vos factures, ou de suivre de comprendre vos consommation via l'installation d'un Système de Management Energétique (SME)...



Les principales actions pour votre accompagnement :

- Etape 1 : Devenir membre d'ARPEDAC et signer une convention d'accompagnement avec ARPEDAC ;
- Etape 2 : Formation d'une équipe énergie, renforcement des connaissances en Maîtrise d'énergie, Economie d'énergie, et les Energies Renouvelable et désignation d'un Responsable Energie ;
- Etape 3 : Réalisation de pré-diagnostic énergétiques sur l'ensemble de vos bâtiments de façon à disposer d'un état des lieux énergétique complet et programmer des actions correctives ciblées ;
- Etape 4 : Installation d'un logiciel de comptabilité et de suivi des consommations énergétiques et formation à son utilisation ;
- Etape 5 : présentation du premier bilan énergétique global (ligne de base) par votre Responsable en Energie et du support des experts d'ARPEDAC pour corriger les consommations avec le climat ;
- Etape 6 : si les premiers résultats sont encourageants, envisager les actions futures...

****Article 82: (1) Est punie d'une amende de un million (1 000 000) à cinq millions (5 000 000) de FCFA et d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à un (1) an ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui pollue, dégrade les sols et sous-sols, altère la qualité de l'air ou des eaux, en infraction aux dispositions de la présente loi (Loi cadre de 1996 sur la Protection de l'Environnement).**